



MEMBRE SEMAINE

Saison 2023

	Avant le 15 janvier	Après le 15 janvier
SEMAINE ACTIONNAIRE (1)	3 815\$ +tx	3 915\$+tx
SEMAINE avec voiturettes illimitées (1)	4 615\$ +tx	4 715\$ +tx
SEMAINE NON- ACTIONNAIRE	4 135\$ +tx	4 235\$ +tx
Avantages inclus dans l'abonnement		
Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, adhésion au programme de rabais à la boutique.	☑	☑
Champ d'exercice – utilisation illimitée (2)	☑	☑
Location d'un casier au vestiaire	☑	☑
Droits à Golf Québec	☑	☑
AUTRES FRAIS OPTIONNELS		
Le membre de semaine doit souscrire une contribution pour être éligible à la « Politique pour absence prolongée d'un membre en cas d'accident ou de maladie » (La COVID et ses complications sont exclues.).	75 \$	75 \$
Location d'un grand casier au vestiaire	42 \$	42 \$

1. Ce membre doit être détenteur en règle d'au moins 4 actions du Club.
2. Champ d'exercice est réservé exclusivement à tous les membres. Les invités du membre ont accès au champ de pratique avant leur partie seulement.
3. Une charge minimale de 500 \$ avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.
4. 50% de charge minimale pour la restauration ou le bar pour le conjoint ou la conjointe d'un membre de semaine. Cet avantage s'applique au conjoint dont la tarification est la plus basse.

Notes

- Aucune restriction quant aux heures de réservation des départs du lundi au jeudi, incluant les jours fériés. Le vendredi, les départs avant 12h seulement.
- Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture et journée de fermeture.
- Des frais de 100\$ sont payables au Club pour l'accès aux clubs de l'entente « Prestige » et Clubs Affiliés.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1^{er} mai.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet au plus tard le 1^{er} décembre suivant la date où tel avis a été donné.** Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné



MEMBRE SEMAINE
Saison 2023

Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel incluant, les taxes qui s'appliquent, doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde restant peut être acquitté de la façon suivante:

Après le 15 janvier

- 3 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars et le 15 avril.
- 1 versement unique avant le 15 avril.
- **Des frais administratifs de 75\$ +tx seront facturés après le 1^{er} mai pour une cotisation qui n'est pas totalement payée.**

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Rechercher le fournisseur autorisé CLUB DE GOLF CAP-ROUGE INC. Lorsqu'un numéro de référence vous est demandé inscrivez les 4 chiffres de votre numéro de membre, au besoin ajouter des 00.

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau* membre illimité (Pleins privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu pour un invité.

*** Un membre nouveau ne doit pas avoir été membre du Club de golf de Cap-Rouge au cours des deux dernières saisons.**